

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe des professions libérales

La jeunesse, une partie du moins, est devenue un groupe particulièrement vulnérable de notre société. Le CESE tire la sonnette d'alarme. Une société qui se désintéresse de ses jeunes est une société qui a perdu confiance, incapable de penser positivement son avenir... Pourtant, si chaque jour, le coût social et économique de la non-résolution de ces difficultés s'alourdit, les solutions pour y remédier divergent.

Pour le groupe des professions libérales, l'autonomie, comme processus, n'a de sens que si elle est acquise par l'emploi. Elle ne peut se réduire à un accès facilité aux droits sociaux, encore moins à une allocation financière, qui ne relève que du palliatif. Ce désaccord de fond n'a cessé de hanter les travaux.

S'il faut reconnaître que le rapporteur a su apporter une inflexion notable à ses propositions, c'est au prix, nous semble-t-il, d'une certaine confusion, où les choix politiques et idéologiques, au meilleur sens du terme, n'apparaissent pas clairement.

En premier lieu, concernant le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), l'avis recommande-t-il une application effective du dispositif actuel ou une revalorisation du montant ? Ce n'est pas tout à fait clair ! Pour des raisons de bon sens et d'équité sociale, il serait inacceptable que le montant du CIVIS puisse atteindre le niveau du RSA socle. En revanche, l'accent doit être mis, comme le souligne l'avis, sur l'accompagnement du jeune bénéficiant d'un tel contrat et, par conséquent, sur le renforcement des moyens humains et matériels des missions locales.

En second lieu, si nous nous félicitons de l'abandon de l'idée d'un « RSA jeunes », la proposition d'un assouplissement des conditions d'accès au RSA activité pour les jeunes, entretient, dans sa formulation, une certaine confusion : s'agit-il du RSA activité ou est-on passé sans crier gare à l'idée d'un RSA socle ? Si c'était le cas, notre désaccord serait complet. Ce flou permet peut-être de sauvegarder un compromis fragile, mais l'effet de brouillage porte préjudice à l'avis.

Nous regrettons que le dispositif ne comporte pas, en contrepartie, d'engagement de la part du bénéficiaire, en termes de recherche d'emplois ou de formation. De plus, si l'avis souligne à juste titre la nécessité d'améliorer la couverture sociale effective des jeunes en matière de santé - et nous soutenons toutes les recommandations en ce sens - l'argument de l'accès facilité à la CMU que procure le RSA ne peut cependant justifier l'extension toujours plus élargie de celui-ci.

Dernier et troisième point, dans un monde toujours plus concurrentiel en matière de savoir et de qualifications et où le travail doit rester le moyen d'accès privilégié à

l'autonomie, la formation est bien la question essentielle et nous ne pouvons que soutenir un droit à qualification ! Malgré les dispositifs mis en place dans le cadre paritaire, beaucoup reste encore à faire pour traduire ce droit dans la réalité. Une allocation en est-elle le moyen le plus adapté ? Nous ne le pensons pas, en tout cas telle qu'elle apparaît entre les lignes, c'est-à-dire conçue comme s'adressant « de droit » à chaque jeune. Le versement d'une allocation n'aidera en rien le jeune à définir son projet de formation et à s'engager dans celui-ci. Or, c'est bien durant la phase d'orientation, prioritairement, qu'il faut l'aider ! En l'absence d'une telle stratégie, comment peut-on escompter de sa part une utilisation responsable de l'allocation en question ? L'effort financier en faveur du jeune doit passer par la famille, qui reste encore, et doit rester, le premier lieu de solidarité. Puisque telle ne semble pas être la solution envisagée, la moindre des choses aurait été d'étudier son impact sur le quotient familial et les allocations familiales pour les enfants entre 18 et 20 ans !

Dire que le lieu d'intégration sociale et économique doit rester l'emploi, ce n'est pas s'opposer à une politique en faveur de la jeunesse, bien au contraire. C'est dire seulement que celle-ci doit d'abord viser le marché du travail, et, en amont, le système éducatif et de formation, notamment en réformant des programmes trop coûteux qui ne font que créer des diplômés chômeurs, ainsi qu'en innovant pour favoriser l'entrepreneuriat des jeunes !

Refusant l'idée d'un statut social de la jeunesse, contraire à son être par définition en devenir, convaincu que cela n'engendrerait que de nouveaux clivages, le groupe des professions libérales s'est abstenu.